ETAT DU COTON.

Stock en main le 1er septembre 1858 29,161
Arrivé la semaine dernière 20,834
Arrivé précédemment .... 1,647,016 — 1,667,616

Exporté durant la semaine 15,972
Exporté précédemment .... 1,302,041 — 1,318,013

Stock en magasin et à bord des navires non expédiés ce jour 330,467

Samedi, l'approvisionnement fut modéré et il se vendit 9000 balles aux prix les plus fermes. Lundi, la demande fut bonne et il fut vendu 12,000 balles à une hausse de ¼ c. de la middling. Mardi, il se traita 17,000 balles à une hausse de ⅛ à ¼ c. dans presque toutes les qualités. Mercredi, l'approvisionnement ayant été réduit, les ventes ne furent que de 6500 balles. Hier, il s'est vendu 7000 balles à une hausse dans la middling. Les ventes d'aujourd'hui comprennent 8500 balles, ce qui porte les opérations de la semaine à 55,000 balles.

CLASSIFICATION DE LIVERPOOL.

LOUISIANE ET MISSISSIPPI.

Inférieur	—
Ordinaire	—
Bon ordinaire	—
Low Middling	11½
Middling	12
Good Middling	12¼
Middling Fair	—
Fair	—

TABAC — Arrivé depuis le 8 du courant, 3593 boucauts. Expédié pendant la même laps de temps, pour Brême 687—Tarragone 23—New-York 92—Mobile 2. Ensemble 951 boucauts. Stock en main et à bord des navires non encore expédiés, 28,793 boucauts.

ETAT DU TABAC.

Stock en main le 1er septembre 1858 25,071
Arrivé durant la semaine 3593
Arrivé précédemment .... 25,902 — 29,625
Exporté durant la semaine 951
Exporté précédemment .... 27,061 — 28,012

Stock en magasin et à bord de navires non expédiés ce jour 29,704

Demande soutenue. Les transactions se sont élevées à 1500 boucauts à des conditions particulières, excepté 197 à 4½ à 5⅜ cts la lug. Le marché clôture ferme.

Lugs Factory	—
Planters' Lugs	—
Feuille, faible à fine	—
Fair	—
Fine	—
Choix et triage	—

SUCRE — Le marché a été calme presque toute la semaine et les prix plus faibles pour les acheteurs, excepté dans les qualités fair et au-dessus. Les ventes comprennent à peine 4000 boucauts. Prix à la clôture :

Inférieur	—
Commun	—
Fair à Fully Fair	—
Prime et choix	—
Clarifié et raffiné	—

MÉLASSE — La demande a été modérée. Il ne s'est vendu que 8500 barils à 25 à 30 cts l'inférieure à bonne fermentée, et 30 à 31 le gallon de prime et de choix. Les meilleures sont plus recherchées. La mélasse a trouvé très peu d'acheteurs à 32 à 35 cts le gallon, suivant la qualité.

FARINE — Marché très calme durant la plus grande partie de la semaine. 7000 à 8000 barils, la plus grande partie à $5 75 à 6 40 la superfine.

BLÉ — Faible approvisionnement. Aucune vente importante.

MAIS — Marché ferme. Environ 16,000 sacs.

AVOINE — Faible considérable. 9000 à 10,000 sacs.

SON — Très faible approvisionnement.

FOIN — 1200 à 1500 balles de foin de l'Ouest.

PORC — Marché calme.

BACON — Peu recherché.

VIANDE — Baisse.

BEURRE — Les dernières ventes ont eu lieu.

BEURRE & FROMAGE — Le bon beurre de l'Ouest.

GRAISSE — Peu recherchée.

CORDE ET TOILE D'EMBALLAGE — Toile du Kentucky.

SACS EN TRIPE — Nous cotons les sacs légers.

CAFÉ — Demande modérée.

SEL — Hausse.

WHISKY — Marché lourd et tendant à la baisse.

CHANDELLES — Star.

CHAUX — Les dernières ventes rapportées.

SUIF — Les dernières ventes.

ESPRIT DE TÉRÉBENTHINE — Quelques ventes.

HUILE DE GRAISSE.

HUILE DE GRAINE DE COTON.

PLOMB.

PEAUX.

MOUSSE.

SAINDOUX.

CHANGE — Demande modérée. Les taux des billets de change se sont bien maintenus.

FRET — Marché lourd et nouvelle baisse.

LISTE MARITIME.

Port de la Nouvelle-Orléans.

Expédiés hier.

Trois Européens, Smith, Gothenburg
Miss, Badger, Liverpool
Commodore, Bliss, Liverpool
Ferrand, Preble, Liverpool
Trois-mâts Vernon, Roberts, Trieste
Clara J. Bradford, Taylor, Tabasco
Sea Horse, Raphas, Mobile

Arrivés hier.

Steamship Magnolia, Lawless, Indianola et Galveston
Goélette Vesta, Baly, Bayou Lacombe
Cobewell, Hanna, Pensacola
Laforge, Bay, Bayou Lacombe
Livingston, Illion
Perseverance, Raphas
Mont, Bays St Louis
Polar Star, Boufouca
Marquez, Shell Bank
Dr Gourval, Bays St Louis
Resolution, Bays St Louis
Cosmopolite, Biloxi
Jeune Cécile, Madisonville
Tonnerre, Lois

Voir pour les steamboats voir [illegible] anglaise

Passagers.

Par le steamship Magnolia, venant d'Indianola et Galveston — 48 passagers de chambre et 11 à l'entrepont.

Liste des bateaux à vapeur pr. aujourd'hui.

Mobile	Bateau de la Malle	4 PM
Alexandria	Belle Gates, Mobile	10 AM
Alexandria	California	4 PM
Nachitoches	Alma	Midi
Nachitoches	Bayou Belle	5 PM
Memphis	T D Hine	5 PM
Alexandria	Guy, Powell	5 PM
[illegible]	Music	10 AM
Port Adams	Golden Age	5 PM
Rivière Cumberland	Jas Johnson	5 PM
Rivière Yazoo	Madison	5 PM
Rivière Tensas	Dick Keath	5 PM
Rivière Tensas	Blue City	5 PM
Vicksburg	Natchez, Leathers	5 PM
St Louis	Imperial	5 PM
St Louis	John J Roe	5 PM
Louisville	Susquehanna	5 PM
Louisville	Jas Montgomery	5 PM
Rivière Ouachita	R W McRea	5 PM
Rivière Ouachita	Caddo	5 PM
Rivière Rouge	Telegram	5 PM
Rivière Rouge	Cuba	5 PM
Baton Rouge	Flora	5 PM
Rivière Rouge	D R Carroll	5 PM
Rivière Rouge	Starlight	5 PM
Rivière Rouge	R W Powell	5 PM
Rivière Rouge	Rapides	5 PM
Bayou Sara	Bonita, Daniel	5 PM
Port Hudson	Milton Reif	5 PM

Partant dimanche.

Bayou Sara	Denson, Kellner	9 AM
Pointe Coupée	Grand Turk	9 PM

Départs d'Europe.

Moultrie, de Southampton, New York .... 6 avril
City of Washington, de Liverpool, New York 13
Kangaroo, de Liverpool, New York 27
Fulton, de Southampton, New York .... 4 mai

Départs d'Amérique.

Persia, de New York, Liverpool .... 13 avril
Africa, de Boston, Liverpool 20
Vanderbilt, de New York, Havre 20

Avis.

Les personnes qui peuvent devoir à la succession de feu LEWIS STIRLTON, sont priées de venir régler de suite avec John Charles Barell, exécuteur testamentaire de ladite succession, et les personnes auxquelles ladite succession pourrait devoir, sont priées à présenter leurs réclamations audit John Charles Barell, rue de la Commune No 81.

Lisez ceci.

MM. VIRGINIA, le célèbre propriétaire remède des merveilles [illegible]

Théâtre des Variétés.

Ce samedi soir, 16 avril 1859,
TOWN AND COUNTRY, comédie.....Pas de Trois dansé par Miles Gale et Jackson—SKETCHES IN INDIA, vaudeville.

Prix d'entrée—Loges et parquet, 75 cents; loges (sur la troisième, seulement pour les personnes de couleur) 50 cents; galeries, 25 cents; loges particulières, $5.

Les contrôles seront ouverts; tous les jours de 10 à 3 heures. Le spectacle commence à 7¼ heures.

AMPHITHEATRE ET MUSÉE DE SPALDING & ROGERS.

Coin St-Charles et Commercial Place.

Samedi, 16 avril.

A MIDI—THE BOTTLE IMP, drame.

LE SOIR—THE BOTTLE IMP, drame—Le spectacle se terminera par MY NEIGHBOR'S WIFE, vaudeville.

Représentation TOUS LES SOIRS et le samedi, à midi.

Prix d'entrée : 50 cents—Pour les enfants et les domestiques qui les accompagnent, moitié prix seulement (excepté à midi).

Musée de Vannucchi,

Rue St-Charles, No 107.

OUVERT tous les jours, de 10 heures du matin à 10 heures du soir.

L'ENFANT ESAU, fils de la célèbre Femme barbue.

Mlle LAURA HARRIS, âgée de 19 ans, taille de 32 pouces.

Mlle LIZZIE HARRIS, pesant 650 livres.

LE GEN. TOM LITTLEFINGER, à 18 ans; sa taille est de 30 pouces.

Plus de DEUX CENTS FIGURES EN CIRE dont la plupart sont mues par la machine.

Une grande collection de Curiosités vivantes et artificielles.

Prix d'entrée, 50 cents. Pour les enfants, moitié prix.—Le spectacle commence à 7 heures et demie.—La représentation du jour a lieu tous les samedis, à midi et demi.

Avis spécial—Les étrangers sont priés de demander le MUSÉE DE VANNUCHI.

Dernier Bal d'Enfants,

du Prof. J. VEGAS,

ET

CÉLÉBRATION DE LA FÊTE DE MAI

AU

ODD FELLOWS HALL,

LE

Lundi soir, 2 Mai 1859.

LE PROF. J. VEGAS annonce respectueusement à ses amis et au public en général, que son *dernier Bal d'Enfants et la Fête de Mai*, sous sa direction, sera donné dans la susdite salle, le 2 mai 1859.

La cérémonie de la célébration de Mai commencera à 7 heures et demie et sera suivie du bal d'Enfants, qui durera jusqu'à 11 heures, après quoi le bal des adultes commencera. Le Hall sera magnifiquement orné, à l'intérieur et à l'extérieur, expressément pour la circonstance.

COMITÉ D'INVITATION.

W C Wilson	Prof. M D Dimitry
Dr T Ambry	Geo Law
L H Watson	N J Hoey
Anthony Sambola	W I Hodgeson
Louis Ducourneau	C F Nash

DIRECTEURS DU BAL.

Prof. J Vegas — Jos F Vegas

Les dames et les demoiselles qui voudront obtenir des invitations sont priées d'envoyer leurs noms et indiquer leurs résidences à la Société, au bureau de la salle de bal, ou au prof. J. Vegas, au Odd Fellows Hall.

Positivement aucune invitation, de dames ou pourra être obtenue le jour du bal. Les messieurs pourront se procurer des billets au Hall et chez les marchands de musique.

Quiconque ne présentera pas son billet à la porte ne sera pas admis. 11 av

POUR LA CALIFORNIE, VIA ASPINWALL, NAVY BAY ET PANAMA.

Jour de départ, MERCREDI, 20 avril, à 8 h. précises du matin.

Compagnie de steamships de la malle des Etats-Unis.—Le magnifique steamship EMPIRE CITY, du marchand, commandant Griffin, partira de son wharf, au bas de la rue St-Joseph, à heure précise, avec la malle des Etats-Unis et les passagers pour Navy Bay. Il se relèvera à la Havane avec le steamship ———, de la malle des Etats-Unis et, à Panama, avec le GOLDEN GATE, nouveau steamship de la Compagnie de la malle du Pacifique.

Pour des billets pour tout le voyage, s'adresser au No 43, rue Natchez.
14 avril — ARMSTRONG, HARRIS & Co.

POUR NEW-YORK, VIA LA HAVANE.

Jour de départ, MERCREDI, 20 avril, à 8 h. précises du matin.

Compagnie de steamships de la malle des Etats-Unis — POUR NEW YORK via la Havane.—Le magnifique steamship EMPIRE CITY, du marchand, commandant J. F. Griffin, partira de son wharf, au bas de la rue St-Joseph, à heure précise, avec la malle des Etats-Unis et les passagers.

Pour fret ou passage, s'adresser au bureau de la Compagnie, No 74, rue des Magasins.
13 avril — S. DE VISSER & Co, agents.

Jour de départ, DIMANCHE, 17 avril 1859, à 8 heures A. M.

Compagnie de steamships du Sud—Ligne de la malle des Etats-Unis — POUR GALVESTON ET LA BAIE DE MATAGORDA.—L'excellent steamship à roue, doublé et chevillé en cuivre, commandant W. H. Talbot, partira de son wharf, ci-dessus, avec les malles des Etats-Unis.—Pour fret ou passage, ayant de jolis emménagements, s'adresser à bord ou à
C. B. PAYNE, No 57, rue du Camp.

Un steamship de cette ligne partira pour les ports susdits tous les jeudis et dimanches. 15av

POUR VERA CRUZ.

Jour de départ, DIMANCHE, 1er mai à 8 h. A. M.

POUR VERA-CRUZ—Ligne de la malle des Etats-Unis—L'excellent steamship TENNESSEE, doublé et chevillé en cuivre, commandant Thos Forbes, partira pour Vera-Cruz, ainsi qu'il est dit plus haut, à l'heure dite, avec la malle des Etats-Unis. Pour fret ou passage, (jolis emménagements, chambres et entreponts) s'adresser à
16av — C. B. PAYNE, 57, rue du Camp

Jour de départ, VENDREDI 22 avril 1859, à 8 heures du matin.

Compagnie de steamships du Sud. POUR BRAZOS SANTIAGO via INDIANOLA.—L'excellent steamship ARIZONA, doublé et chevillé en cuivre, capitaine H. Bennett, partira comme il est dit plus haut, avec les malles des Etats-Unis. Pour fret ou passage, jolis emménagements, s'adresser à bord ou à
C. B. PAYNE, No 57, rue du Camp

Une copie du connaissement sera réclamée à chaque fourni aux expéditeurs sur demande.

Le bateau à vapeur PACIFIC, pour Louisville.

Ligne régulière de la Nouvelle-Orléans et de Louisville

Ce nouveau et magnifique bateau, du marchand, capt. Lewis Holloll, partira pour Louisville et tous les ports intermédiaires pendant toute la saison, comme suit :

Partira de la N. O. lundi, 7 avril, à 5 heures P. M.
» vendredi, 22 avril, »
» samedi, 7 mai, »
» mardi, 21 mai, »
» mardi, 7 juin, »
» jeudi, 23 juin, »
» vendredi, 8 juillet, »
» samedi, 23 juillet, »
» lundi, 8 août, »

Les passagers et les expéditeurs peuvent compter sur l'exactitude de ce steamer. Aucune chambre ne sera considérée retenue avant le paiement.

On peut voir le plan de cabines et retenir des chambres en s'adressant aux agents,
BELL, BUCHANAN & Co, 27 rue Poydras

POUR LOUISVILLE.

Le beau paquebot régulier ECLIPSE, capitaine Harry J. Spelta, partira pour Louisville et tous les ports intermédiaires MERCREDI, 20 du courant, à 5 heures P. M. Pour fret ou passage, s'adresser à
BELL, BUCHANAN & Co, agents, No 27, rue Poydras

On peut voir le plan de la cabine et retenir des chambres en s'adressant aux agents. 7 avril

Le WOODFORD pour Louisville.

Ligne régulière de la N.-Orléans et de Louisville

Le bateau à vapeur à vapeur WOODFORD, (pour les passagers) capitaine Moses Erwin, partira pour Louisville et les ports intermédiaires comme suit : Partira de la N.-Orléans, samedi, 23 avril, à 5 h. P. M.

[illegible]

Les passagers et les expéditeurs peuvent avoir toute confiance dans l'exactitude de ce bateau. Aucune chambre ne sera considérée comme engagée avant le paiement.

On peut voir le plan de la cabine et retenir des chambres en s'adressant aux agents,
BELL, BUCHANAN & CO, 27, rue Poydras.

POUR LES ATTAKAPAS—Via Plaquemine.

Jour de départ, tous les MARDIS, à 3 heures P. M., positivement.

Le bateau à vapeur CERES, capitaine J. J. Labarthe, bien connu aux Attakapas, est actuellement prêt à recevoir du fret pour St-Martinville, New Iberia, Jeanerette, Charenton, Franklin, Centreville, Pattersonville, et tous les ports intermédiaires. Tout ce qui lui sera confié sera traité avec soin et ponctualité. Le soussigné profite de l'occasion pour remercier cordialement le public et ses amis de la confiance qu'ils lui ont témoignée jusqu'à ce jour, et pense, en redoublant de zèle, d'en mériter la continuation.
29 mars — J. J. LABARTHE.

POUR MARSEILLE—Le navire sarde GOLONDO, 1re classe, capt. Michel Stanchi, ayant la plus grande partie de son chargement à bord, partira probablement à la fin de ce mois. Pour reste de fret, s'adresser à BAXTER LOVELL & Co.

Pour passage pour Marseille et Gênes, s'adresser à Wm PEKHIN & Co, No 121, rue de la Commune, ou au capitaine, à bord, 1er district, poteau 46. 14av

POUR PORT AU PRINCE, Haïti—Compagnie d'Emigration Haïtienne—La barque clipper ELLEN MORRISON, fine voilière, capt. Hall, ayant la plus grande partie de son chargement engagé et se rendant à bord, partira incessamment. Pour fret ou passage, (magnifique emménagements), s'adresser au capitaine, à bord, en face du marché aux viandes, poteau 21, 2me district, ou à
Havril—6 — P. ROCHOUSQUIÉ & Co, No 97, rue Gravier

POUR GÊNES—La barque sarde du 1re classe NICOLO II, capitaine Bodero, ayant la plus partie de sa cargaison arrivée partira sous peu de jour, pour reste de fret et passage s'adresser à
9av — FIAGGIO & VIGNOA Jr, No 29 rue Conti

POUR LE HAVRE—Le navire paquebot OLONE, 1re classe, capt. Baker, partira sous peu.

Pour reste de fret, s'adresser à
BAXTER, LOVELL & Co.

Pour passage (excellents emménagements) s'adresser au capitaine à bord. 9av

POUR PORT AU PRINCE (Haïti.)

La barque SERAFINA, fine voilière, capt. A. Wilson, partira incessamment pour le susdit port. Pour tous renseignements, (ayant de beaux emménagements pour un grand nombre de passagers) s'adresser à
4avril — PHILLIPS & WEEKS, No 25, rue St Charles

POUR LIVERPOOL—Le navire américain TEMPEST, 1re classe, capt. Whitney, partira sous peu. Pour reste de fret, s'adresser à
11 mars — BAXTER, LOVELL & Co

Nouveau procédé de R. A. Stewart

POUR LA DÉFÉCATION ET LA CLARIFICATION DU JUS DE LA CANNE, DU SIROP, DE LA MÉLASSE ET DE TOUTES LES MATIÈRES SACCHARINES.

LES personnes qui désireraient employer ce procédé, peuvent obtenir le droit de s'en servir en s'adressant à mes agents, MM. PILCHER, GOODRICH & Co, No 46, Factors' Row, Nlle-Orléans, qui sont exposés des échantillons de sucre.
16 mars—6m — R. A. STEWART.

C. & E. ROLLING,

SUCCESSEURS DE P. ROY,

Marchands de groceries en gros et en détail
Marchands de vins,
Liqueurs étrangères et du pays,
No 40, rue de la Vieille Levée,
Entre Bienville et Conti,
Nouvelle-Orléans. 1 nov—

[illegible]

FEU BENJAMIN POYDRAS DE LALANDE.

Grande vente de lots, dans le Troisième District, convenant parfaitement pour des résidences de familles et pour le jardinage.—Vente à très long terme, en billets sans endosseurs et sans intérêt.

PAR N. VIGNIE, encanteur.

Bureau—Encoignure de la rue Conti et Passage de la Bourse.

MARDI 3 mai 1859, à la rue suivant, à midi, il sera vendu à l'enchère publique et sans réserve [illegible] dans la Rotonde de l'Hôtel St Louis, dans la rue St Louis, entre les rues Chartres et Royale, en vertu d'un ordre de l'Honorable Seconde Cour de District de la Nouvelle-Orléans, portant la date du 25 janvier 1859 et d'après un acte passé devant A. Ducatel, notaire [illegible]

[illegible]

Esclave de valeur—bonne gardienne d'enfant et parfaite domestique de maison.

PAR P. & H. DEVERGES.

P. H. DEVERGES, encanteur. Bureau No 85, Passage de la Bourse.

IL sera vendu à l'encan aujourd'hui, samedi 16 avril, à midi, à la Rotonde de l'Hôtel St Louis:

CLARISSE, négresse, âgée de 14 ans, bonne gardienne d'enfants et domestique de maison, très bon sujet et pleinement garantie des vices et maladies prévus par la loi.

Conditions—Comptant.

L'acte de vente par devant Nairit Soulé, aux frais des acquéreurs. 16av

Pour cause de Départ.

Terrain très profond avec une grande maison basse en briques et beaucoup de constructions dans la cour, parterre, etc., rue Bourgogne.—Esclaves de prix.

PAR N. VIGNIE, Encanteur.

SAMEDI, 23 avril 1859, à midi, il sera vendu à la Bourse St Louis:

Un certain lot de terre situé dans l'îlet borné par les rues Bourgogne, Dauphine, Quartier et Hôpital, mesurant 31 pieds et 4 lignes de face à la rue Bourgogne, sur une profondeur de 191 pieds et 10 pouces entre lignes parallèles. Ensemble les constructions qui s'y trouvent consistant en une excellente maison en briques No 298, contenant quatre pièces à feu, deux cabinets, galerie vitrée, cuisine, chambre à bain, dépense, etc., cuisine, hangard à laver, etc., dans l'arrière cour cinq chambres, chambres à coucher, latrines doubles, citerne, puits en pierres, etc. Les deux cours sont bien pavées. Voir le plan à la Bourse St Louis.

Conditions—La moitié comptant et le reste à un crédit de 6 et 12 mois en billets garantis par hypothèque sur ladite propriété et portant 8 pour cent d'intérêt par an du jour de la vente jusqu'à l'échéance, et après l'échéance, en cas de non paiement. Les constructions seront assurées contre les risques du feu pour toute leur valeur, et les polices d'assurances transférées au porteur desdits billets jusqu'à paiement final.

ESCLAVES.

ANNETTE, négresse créole âgée de 39 ans, bonne blanchisseuse, repasseuse, excellente domestique de maison, sujet de confiance.

HENRY, mulâtre créole âgé de 27 ans, cocher, domestique de maison, sachant aussi faire des gâteaux.

CELESTIN, nègre créole âgé de 19 ans, bon charretier et sujet de confiance, travaillant dans les magasins.

HENRY, nègre âgé de 30 ans, charretier, nègre de journée, excellent sujet.

Lesdits esclaves seront tous garantis des vices et maladies prévus par les lois.

Conditions—comptant.

Les actes de vente par devant A Mazureau, notaire public. 16avril

Grande vente, SANS RÉSERVE, de 262 terrains dans le Premier et le Deuxième Districts. Vente à de longs termes, pour clore une société.

PAR J. A. BEARD & Co,

GARDNER SMITH, encanteur.

JEUDI 28 avril 1859, il sera vendu à l'encan, à l'exposé, à midi, à l'Arcade de Banks, pour clore une société, les propriétés ci-après décrites, savoir:

Premier District.

1o—10 terrains situés dans l'îlet No 815 compris entre les rues Commune, Dorgenois, Gravier et Rocheblave.

2o—L'îlet No 840 ayant 310 pieds 9 pouces de face à la rue Broad, 338 pieds 8 pouces 4 lignes de face à la rue White, 306 pieds 7 pouces 2 lignes de face à la rue Banks et 403 pieds 7 pouces 8 lignes de face à la rue Gravier. Ledit îlet renferme 42 terrains. Il est vis-à-vis du nouvel Hôpital de la Marine, dans les rues Commune et Broad qui sont toutes deux excellentes; il a un colombage en pieux et des améliorations, comprenant une vacherie, une petite maison, une écurie, etc.

3o—6 terrains dans l'îlet No 841 compris entre les rues Commune, Banks, Broad et White.

4o—L'îlet No 4 compris entre les rues Gayoso, Dupré, Gasquet et Palmyre. Ledit îlet renferme 23 terrains.

5o—L'îlet No 660 compris entre les rues Dupré, White, Palmyre et Banks. Il renferme 25 terrains.

6o—L'îlet No 661 compris entre les rues Dupré, White, Palmyre et Gasquet. Il renferme 24 terrains.

Deuxième District.

1o—L'îlet compris entre les rues Canal, Bourne, Dupré et White. Il renferme 24 terrains.

2o—L'îlet compris entre les rues Bourne, Bienville, Dupré et White. Il renferme 24 terrains.

3o—L'îlet compris entre les rues Bienville, Conti, Dupré et White. Il renferme 24 terrains.

Les trois îlets susdits sont à un îlet de l'endroit où s'élèvent les omnibus.

10o—L'îlet compris entre les rues Bienville, Conti, Carrollton Avenue et St James. Il renferme 23 terrains.

11o—L'îlet compris entre les rues Bienville, Bourne, Carrollton Avenue et St James. Il renferme 25 terrains.

12o—12 terrains situés dans l'îlet compris entre les rues Bienville, Conti, St Patrick et Olympe. C'est la moitié de l'îlet qui fait face à la rue Bienville.

CONDITIONS.

Un quart comptant; la reste à 1, 2, 3 et 4 ans de crédit, avec 6 pour cent d'intérêt à partir du jour de la vente et 8 pour cent d'intérêt éventuel, garantis par hypothèque sur les propriétés vendues, avec privilège du vendeur.

Les acquéreurs devront remplir les termes et conditions de la vente dans les dix jours qui suivront l'adjudication. En cas de délai ou de négligence quelconque de leur part, les propriétés achetées par eux seront revendues à leurs frais et risques, et pour leur compte, après cinq jours d'avis dans un journal quelconque de cette ville, sans autre mise en demeure.

On peut voir à l'Arcade, avant la vente, les plans desdits propriétés.

Les actes de vente pardevant O. Blatt, notaire public, aux frais des acquéreurs. 16avril

Vente pour opérer un partage.

Succession de Pierre Lévêque.

Restaurant des Etats-Unis A l'encan.

PAR ANTHONY FERNANDEZ, encanteur.

Bureau, Passage de la Bourse, No 49.

EN vertu d'un ordre de l'honorable P. H. Morgan, juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, portant la date du 5 avril 1859, il sera vendu, au City Hôtel, situé rue de la Commune No 80, entre les rues Camp et St Charles, à midi, MERCREDI 27 avril courant, le Restaurant des Etats-Unis, en entier, sans partage d'une partie quelconque dudit Restaurant, tel qu'il est plus complètement décrit dans l'inventaire qui en a été fait par le Recorder, Edward G. Gottschalk, notaire public, rue Poydras, entre les rues Bienville et Conti.

Ce magnifique Restaurant a été établi par MM. Lévêque & Pino; tout le monde sait quel prix a cette propriété et combien elle est avantageuse. Le Restaurant est bien pourvu sous le rapport de la cuisine et des ustensiles, déjà en bon état, et comprend le contenu des chambres et des caves, ainsi qu'un beau de choix de vins. [illegible]

Termes et conditions—La moitié de la valeur du dit restaurant, laquelle est le quart des dettes en titre comptant; le reste à 6, 12, 18 et 24 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction, signés ou tarifiés par ledit acquéreur. [illegible]

L'acte de vente pardevant M. Edward L. Gottschalk, notaire public, aux frais des acquéreurs.
16av—21,26,27

Médicaments.—Médicaments.

EN ANGLETERRE, EN FRANCE ET EN AMÉRIQUE.

LE GRAND REMÈDE ANGLAIS La solution spécifique est célèbre.

LES grands médecins, SIR ASTLEY COOPER, se reconnaît l'efficacité. Un tel nom des milliers de guérisons, et la Faculté de Médecine l'approuve. La propriété, les docteurs et dus, le Dr. Ballantine ont vérifié ses bons effets.

[illegible]

178—janl 1j — 26, rue du Camp, Nlle-Orléans

LIVER INVIGORATOR.

(POUR FORTIFIER LE FOIE.)

Préparé par le Dr. SANFORD,

ET COMPOSÉ ENTIÈREMENT DE GOMMES.

EST un des meilleurs purgatifs et l'un des meilleurs remèdes pour le foie. Il chasse non seulement les matières morbides qui se trouvent dans l'estomac et les boyaux, mais agit d'abord sur le foie. Il purge et fortifie en même temps, et quand on le prend par doses modérées l'effet en est d'une rapidité extraordinaire.

[illegible]

Tous ceux qui y auront recours en font l'éloge.

Frottez de l'eau avec l'Invigorator et avalez le mélange.

LE LIVER INVIGORATOR

EST UNE DÉCOUVERTE SCIENTIFIQUE; il opère des guérisons presque incroyables. La première dose fait du bien au malade et le contenu d'une bouteille seulement vous guérit de la jaunisse, de la dyspepsie, du mal de tête, tous maux qui proviennent du foie.

UNE PIASTRE LA BOUTEILLE.

Dr SANFORD, propriétaire, 345, Broadway, N.-Y.

A vendre en détail par tous les droguistes et par J. WRIGHT & Co, Nos 21 et 151, rue de Chartres, et par SOUVIL & MEAD, Agents généraux à la Nlle-Orléans, et à vendre à la Nouvelle-Orléans, par tous les droguistes.

EN débarquement du navire Nicolas II, arrivé de Marseille:

100 caisses Vermouth Noilly, Prat & Co
200 paniers huile d'olive, 24 onces, Jos Flagniol
[illegible]
A vendre par — X LAMBERT, 61, rue des Magasins

EN débarquement du navire Nicolas II, de Marseille:

250 paniers huile d'olive, 25 et 24 onces J. Flagniol
10 caisses huile vierge
[illegible]
A vendre par — E TALAMON, 161 rue Royale

200 [illegible]

Propriété de valeur à Jefferson

PAR O. E. GIRARDEY & Co.

C. E. GIRARDEY, encanteur.

Bureau, No 6, Arcade de Banks.

SAMEDI 30 avril 1859, à midi, à l'Arcade de Banks, dans la rue des Magasins, il sera vendu à l'encan, en vertu et conformément à un ordre de l'honorable P. H. Morgan, juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, portant la date du 8 mars 1859, les propriétés ci-après décrites:

[illegible]

—SOLVENSER—

Le quart d'un îlet compris entre les rues Cadiz, Jena, Jersey et Tchoupitoulas, à Quest Boulugny, paroisse Jefferson. [illegible]

Voir les plans à l'Arcade.

Conditions—Un quart comptant, le reste à 1, 2 et 3 ans de crédit, en billets garantis par hypothèque sur les propriétés, portant intérêt à raison de 8 pour cent l'an, à partir du jour de la vente jusqu'à l'échéance, et, dans le cas où lesdits billets ne seraient pas ponctuellement payés à l'échéance, intérêt à raison de 8 pour cent l'an jusqu'à parfait paiement.

Les actes de vente pardevant Félix Grima, notaire public, aux frais des acquéreurs.
20 mars—26 23 30av

Magasin de valeur, en briques, à trois étages dans la rue du Canal, No 93.

Succession de Simon V. A. Sickles.

No 11,280—Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans.

PAR O. E. GIRARDEY & Co.,

C. E. Girardey, encanteur,

Bureau No 6, Arcade de Banks.

SAMEDI, 30 avril 1859, à midi, à l'Arcade de Banks, dans la rue des Magasins, dans la ville de la Nouvelle-Orléans, en vertu d'un ordre de l'honorable P. H. Morgan, juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, portant la date du 25 mars 1859, il sera vendu dans l'ordre, il sera vendu à l'encan, la propriété ci-après décrite, appartenant à la succession de Simon V. A. Sickles, décédé, savoir:

Un certain terrain, avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District, de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Canal, Bourbon, Chartres et Passage de la Bourse. Ledit terrain est désigné par le No 8 sur un plan dressé par le voyer de la ville, portant la date du 25 mars 1831 et annexé à un acte passé pardevant L. T. Caire, ancien notaire en cette ville, le 12 avril de la même année. Ledit terrain No 8 a 18 pieds 4 pouces de face au côté nord de la rue du Canal, la même façade sur la ligne du fond et 80 pieds de profondeur entre les lignes parallèles. Le tout en pied anglais.

Les améliorations qui se trouvent sur ledit terrain comprennent un magasin en briques à trois étages désigné par le No 93, rue du Canal, loué à bail à John A. Turnell, à raison de $2000 par an jusqu'au 1er janvier 1863, payable le 1er janvier, 1er avril, 1er juillet et 1er octobre de chaque année, et ladite vente sujette audit bail.

TERMES:

1o—L'acquéreur assumera le paiement, à la ville de la Nouvelle-Orléans, d'une rente perpétuelle de 6 pour cent par an sur un capital de $325 sur ledit magasin. Ledit capital fera partie du prix d'adjudication.

2o—Pour le reste, un quart comptant; la balance à 6, 12 et 18 mois de crédit, en billets de l'acquéreur, garantis par hypothèque sur la propriété vendue et portant intérêt à raison de 8 pour cent l'an, à partir du jour de la vente jusqu'à parfait paiement, avec le privilège, par ledit acquéreur, de payer le tout comptant.

3o—L'acquéreur devra faire assurer les bâtisses à ses propres frais jusqu'à la somme de $5000 pour couvrir l'intérêt hypothécaire jusqu'au paiement du premier billet. La police d'assurance restera entre les mains de l'exécuteur.

L'acte de vente pardevant Félix Grima, notaire public aux frais de l'acquéreur. 29 mar—av9,10,23 30

VENTES JUDICIAIRES.

Succession de feu Dennis T. Donovan.

DEUXIÈME COUR du District de la Nouvelle-Orléans.—No 14741.—En vertu d'un ordre de vente rendu le 16 de mars 1859, et à moi adressé par l'honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, le SAMEDI, 16 avril 1859, à midi, à l'Hôtel de Cité, rue de la Commune, entre les rues du Camp et des Magasins, à l'adjudication des esclaves dont les noms et âges suivent, savoir:

BERRY,	nègre	âgé d'environ	32 ans
JOE,	do	do	29 do
DAVID,	do	do	35 do
JAKE,	do	do	28 do
BEN,	do	do	40 do
WILLY,	do	do	41 do
RACHEL,	négresse	do	24 do
MARY,	do	do	37 do
MARGUERITE,	do	do	40 do
ELLEN,	do	do	41 do

ALEXANDRE, nègre âgé d'environ 12 ans
ALICE, négresse âgée d'environ 11 ans
Appartenant à ladite succession.
Conditions comptant, au moment de l'adjudication
E. T. PARKER,
Shérif de la paroisse d'Orléans
17 mars—17,2 et 16 av

Succession de feu Sargent Pratt.

DEUXIÈME Cour de District de la Nouvelle-Orléans.—No 9,242.—En vertu d'un jugement rendu le 16 janvier et signé le 21 de janvier 1859, et à moi adressé par l'honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le mardi 17 avril 1859, à midi, à l'Hôtel de la Cité, rue de la Commune, entre les rues du Camp et des Magasins, à la vente publique et adjudication des esclaves dont les noms suivent, savoir:

ABRAHAM,	nègre,	âgé de 22 ans,	journalier
HARRY,	griffe,	do 46	do
MOSES,	nègre,	do 43	do
PETER,	nègre,	do 27	do
JO,	griffe,	do 29	do

Conditions comptant au moment de l'adjudication.
E. T. PARKER, shérif de la
16 av—2 à 17 m — Paroisse d'Orléans

Samuel Stewart vs Dame Octavie Mathilde McCaleb, épouse de William T. Morris, Corine Jeanne McCaleb et Theod. H. McCaleb.

QUATRIÈME COUR du District de la Nouvelle-Orléans.—No 12,700.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, le LUNDI 18 d'avril 1859, à midi, à l'Hôtel de la Cité, rue de la Commune, entre les rues du Camp et des Magasins, à l'adjudication de:

TROIS TERRAINS désignés par les Nos 22, 23 et 24, dans l'îlet borné par les rues Carondelet (ci-devant Apollo), St Charles (ci-devant Nayades), Terpsichore et Melpomène, dans le Premier District de cette ville. Lesdits terrains ayant les dimensions suivantes, savoir:

[illegible]

Saisis dans l'affaire ci-dessus.

CONDITIONS—Comptant. La somme de $5520 41½ étant le montant de la réclamation du demandeur, avec intérêt au taux de 8 pour cent par an,

Depuis le 19 juin 1857, sur			$1402 75½
do	10 juillet 1857, sur		1402 75½
do	1er octobre 1857, sur		1402 75½
do	1er novembre 1857 jusqu'au paiement et 5 pour cent d'intérêt, sur		1402 75½
do	10 juillet 1857, sur		935 13½
do	1er octobre 1857, sur		935 13½
do	1er novembre 1857, sur		935 13½
do	22 avril 1858, sur		14 50
do	24 mai 1858, sur		25 00
do	17 juin 1858, sur		809 25
do	10 novembre 1857, sur		121 50
do	15 décembre 1858 jusqu'au paiement et les		

frais d'instance comptant.

[illegible]

16 avril—3l — E. T. PARKER, Shérif de la Paroisse d'Orléans

Joseph Ballister vs Dame Bridget Malone, administratrice de la succession de James Malone.

DEUXIÈME COUR du District de la Nouvelle-Orléans—No 12,185.—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le jeudi, 16 d'avril 1859, à midi, à l'Hôtel de la Cité, rue de la Commune, entre les rues du Camp et des Magasins, à l'adjudication de

Une certaine portion de terre située sur la rive droite du fleuve Mississippi, en la paroisse d'Orléans, à un demi-mille environ de la ville, et mesurant soixante pieds de face à la rue Hendée (complément des rues Hendée et Patterson), sur cent trente cinq pieds de profondeur, mesure américaine, bornée au nord par la rue Patterson par la propriété d'Anton Lauman, et de l'autre côté et derrière par celle de Joseph Ballister et als.

Ensemble avec tous les droits, privilèges, servitudes, etc.

Le tout saisi dans l'affaire ci-dessus.

CONDITIONS—Cette vente étant la seconde et dernière, la dite propriété sera définitivement adjugée au plus offrant et dernier enchérisseur, pour le prix qui en sera offert, à douze mois de crédit, l'acquéreur fournissant son bon ou obligation, avec caution bonne et solvable, portant intérêt au taux de huit pour cent l'an de la date, et hypothèque spéciale sur la propriété vendue jusqu'à parfait paiement.

Le dit acquéreur paiera au comptant, et ce en déduction du prix d'adjudication, les frais d'annonces, du shérif et du greffier, s'élevant à la somme de $160 ou environ, ainsi que le montant des taxes d'État, de paroisse et de ville.

E. T. PARKER, Shérif
Havril—11,16,20,23,28 — de la paroisse d'Orléans

AVIS JUDICIAIRES.

ETAT DE LA LOUISIANE — Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans — Patrick Harlow vs ses créanciers —No 14,821 — Il est ordonné qu'une assemblée des créanciers de l'insolvable soit tenue au bureau de Robert J. Ker, notaire public, mercredi le 20 avril 1859, à 10 heures A. M., à l'effet de délibérer sur les affaires de l'insolvable et de nommer un ou plusieurs syndics conformément à la loi, et que toutes poursuites judiciaires contre la personne et les biens dudit insolvable soient suspendues.

Par ordre de la cour, — A. DREUX,
1 avril—17,16 — Député Greffier

ETAT DE LA LOUISIANE—Troisième Cour de District de la Nouvelle Orléans—Thomas Barrett vs ses créanciers et les créanciers de Thomas Barrett & Co—No 12,158—Avis est donné aux créanciers de l'insolvable et à toutes autres personnes intéressées, de faire valoir, à déduire, sous dix jours, à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte provisoire rendu par le syndic des créanciers de l'insolvable ne serait pas approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément audit compte.

Par ordre de la Cour, — A. DREUX,
11 avril—16 30 — Député-Greffier.

Succession de F. A. Deguise—No 11,000.

DEUXIÈME Cour de District de la Nouvelle-Orléans — Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours, à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'administratrice de ladite succession ne serait pas approuvé et homologué, et les fonds entre les mains répartis conformément audit compte.

Par ordre de la Cour, — J. L. KELLY,
12 avril—16 21 — Député-Greffier.

Succession de veuve D. G. Hincks—No 15,903.

DEUXIÈME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours, à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'administrateur ne serait point approuvé et homologué.

Par ordre de la Cour, — J. L. KELLY,
13 avril—16 21 — Député greffier

Maison et terrain, rue Bourgogne.

PAR CHS. E. FORSTALL, encanteur.

IL sera vendu, samedi, 16 avril 1859, à midi, à la Bourse St-Louis, rue St-Louis:

Un lot de terre désigné par la lettre A de l'îlet renfermé par les rues St-Pierre, Toulouse, Dauphine et Bourgogne, mesurant 30 pieds 10 pouces de face à la rue Bourgogne, sur 58 pieds 8 pouces de profondeur. Ensemble une maison en briques de deux étages contenant deux pièces, salle à manger, chambres, cuisine, latrines, water-works, etc. Louée $18 par mois. (Voir le plan à la Bourse.) Les bâtisses assurées pour $1,000 jusqu'au 24 novembre 1859, et la police sera transférée au vendeur comme sécurité.

Conditions—Un quart comptant et la balance à 6, 12 et 18 mois de crédit, avec 8 pour cent d'intérêt de date et 8 pour cent en cas de non paiement à échéance, en billets sans endosseurs, portant hypothèque sur la propriété vendue.

Acte de vente chez J. F. Pardy, notaire public.
12avril.

Propriété au nouveau faubourg Marigny A LONG CRÉDIT.

PAR CH. E. FORSTALL, Encanteur.

IL sera vendu samedi, 16 avril 1859, à midi, à la Bourse St Louis, rue St Louis:

Trois lots de terre désignés par les Nos 1, 2 et 8 de l'îlet renfermé par les rues des Français, Colon, Josephine et Solidelle. Les Nos 1 et 2 mesurant chacun 27 pieds de face à la rue Solidelle, sur 120 pieds de profondeur.

Sur le lot No 1 il y a une maison de deux chambres, puits, latrines, etc. Sur le lot No 2 il y a une maison de deux chambres, un cabinet, cuisine, poulailler, puits, latrines, etc.

Le lot No 8 mesure 27 pieds de face à la rue Josephine, sur 120 pieds de profondeur. Ensemble une maison de quatre chambres, cuisine double, hangard, latrines, puits, etc.—Voir le plan à la Bourse.

Conditions—Un tiers comptant et le reste à un et deux ans de crédit en billets portant 8 pour cent d'intérêt de date et 8 pour cent en cas de non paiement à échéance, garantis par hypothèque spéciale.

Acte de vente pardevant Joseph Lisbony, notaire public. 12 avril.

Peintures! — Peintures!

PAR D. E. MORPHY, Encanteur.

SAMEDI, 16 du courant, à 10 heures et demie du matin, il sera vendu, au No 49, rue des Magasins:

410 barillets blanc de céruse 1re qualité
200 do rouge de Venise, 24 et 25 livres
200 do ochre jaune.
Conditions à la vente. 14av

Bonne blanchisseuse, repasseuse et cuisinière.

PAR CH. E. FORSTALL.

IL sera vendu, samedi, 16 avril 1859, à midi, à la Bourse St-Louis, rue St-Louis:

La mulâtresse CHARLOTTE, déjà à forte longtemps dans le pays, avec son fils Henry, âgé d'environ 10 ans. Charlotte est bonne blanchisseuse, repasseuse et cuisinière, garantie des vices et maladies prévues par la loi.

Conditions: comptant.—Acte pardevant S. Magner notaire public. 14av—37

Superbe buggy et chevaux.

PAR CHS. E. FORSTALL.

IL sera vendu, samedi 16 avril 1859, à 11 heures et demie du matin précises, en face de la Bourse St-Louis:

Un superbe buggy neuf et un beau cheval parfaitement habitué aux harnais et très bon à la selle.

Un autre superbe et bon cheval de selle et voiture.
Conditions comptant. 15av

18 caisses. Indiennes fantaisie, nouveau genre,

PAR VINCENT & Co.

IL sera vendu SAMEDI, 16 du courant, à 10 heures à leur magasin d'encan, No 26 rue de la Douane, 18 caisses indiennes de fantaisie, nouveau genre et de la meilleure fabrique. 16 avril

Vacherie!.... Vacherie!

PAR CHS. E. FORSTALL, encanteur.

IL sera vendu le MERCREDI, 20 avril 1859, à 11 heures et demie du matin, rue Hancock, près des casernes:

25 VACHES laitières, 3 chevaux, les extraits de la laiterie, la charrette, ainsi que 10 cordes de bois.
Conditions—Comptant. 14av

Meublet français sortant des meilleurs ateliers de Paris, et vendus pour cause de départ.

PAR P. & H. DEVERGES,
P. H. DEVERGES, encanteur.
Bureau No 95 passage de la Bourse, au 1er.

IL sera vendu à l'encan, mardi 19 courant, à 10 heures du matin, rue Dauphine, entre les rues Dousse et Bienville, No 67, à la demeure du docteur Alfred Mercier—

Un beau mobilier français, consistant en meubles de salon, de salle à manger, chambres à coucher, pendules et garnitures de cheminées, secrétaire bibliothèque, glaces, tapis, vaisselle et verrerie, batterie de cuisine, &c.
Conditions—comptant. 16av

Vente par colis, de 2,351,000 cigares d'Allemagne.

PAR D. E. MORPHY, Encanteur.

MERCREDI, 20 du courant, à 10 heures et demie du matin, au magasin de l'importateur, M. John E. Faber, No 53, rue Gravier, pour cause de départ de M. Faber, pour New-York où il fera des affaires ultérieurement en gros:

2,351,000 cigares d'Allemagne, comprenant toutes les diverses marques et qualités, méritant sous tous les rapports l'attention des acheteurs. L'assortiment des cigares est parfaitement assorti et convient à la ville et la campagne. [illegible]

Conditions—$100 et au dessous, comptant; au-dessus de $100, 60 jours; au dessus de $500, 90 jours; au-dessus de $800, 4 mois. Au-dessus de $1000, 6 mois, en billets approuvés. 14av

Bonne maison à étage, dans la rue Erato.

Caroline Bowers vs Augustus Bowers, son mari—Deuxième Cour du District de la Nouvelle-Orléans—No 5317.

PAR J. A. BEARD & Co,
GARDNER SMITH, encanteur.

SAMEDI 30 avril 1859, à midi, il sera vendu à l'encan, à midi, à l'Arcade de Banks, dans la rue des Magasins, en vertu de et conformément à un ordre de l'hon. P. H. Morgan, juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, lequel dans la date du 30 mars 1859, la propriété ci-après décrite—

Un terrain, avec les améliorations qui s'y trouvent, dans le Premier District, dans l'îlet compris entre les rues Erato, Thalie, Prytanie et Coliseum. Ledit terrain a 30 pieds de face à la rue Erato sur une profondeur de 140 pieds, entre lignes parallèles.—Les améliorations comprennent une maison en bois, à étage, couverte en ardoises, ayant 6 chambres, galerie sur la façade et derrière, beau jardin et des arbres fruitiers sur la façade et deux écuries, citernes, salle de bain, hydrant, etc.

Conditions—Un tiers comptant, le reste à 1 et 2 ans de crédit, en billets portant hypothèque sur la propriété, intérêt à raison de 8 pour cent l'an à partir de la date de la vente jusqu'à parfait paiement. Les bâtisses devront rester assurées et les polices transférées à l'exécuteur.

L'acte de vente par devant A. Mazureau, notaire public, aux frais de l'acquéreur.
30 mars—8 16 23 30avril

Vente pour opérer un partage.—Succession de Pierre Lévêque.

PAR ANTHONY FERNANDEZ, encanteur
Bureau, No 49, Passage de la Bourse.

EN vertu d'un ordre de l'honorable P. H. Morgan, juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, portant la date du 5 avril 1859, il sera vendu au City Hôtel, rue de la Commune, entre les rues Camp et Magasins, lundi 18 mai prochain, à midi, les esclaves suivants, appartenant à la succession et à l'associé survivant, savoir:

1—MOSES, nègre, âgé d'environ 32 ans,
2—LOUIS, nègre, âgé d'environ 17 ans;
3—ALFRED, mulâtre, âgé d'environ 16 ans;
4—JAKE, nègre, âgé d'environ 24 ans;
5—NED, nègre, âgé d'environ 25 ans.

On peut voir lesdits esclaves, n'importe quand, au Restaurant des Etats-Unis, rue de la Commune, No 80.

Les bâtisses Lévêque donnent aux esclaves ci-après nommés, les qualités suivantes; ces esclaves ont été employés du restaurant pendant plusieurs années.

[illegible]

Termes et conditions—La moitié de la valeur des dits esclaves appartenant aux héritiers au tiers comptant, le reste à 6, 12 et 18 mois de crédit, en billets portant intérêt à 8 pour cent l'an jusqu'à parfait paiement et hypothèque spéciale sur les esclaves [illegible]

L'acte de vente par devant M. Edward L. Gottschalk, notaire public, aux frais des acquéreurs.
11av—38—14 et 16 m

Dissolution de Société.

PAR acte pardevant A. Ducatel, notaire public, la société MAGNUN & MARCIACQ a été dissoute d'un commun accord, et le soussigné reste seul chargé des affaires et de la collection des dettes dues à la dite société. Le soussigné continuera à fournir des groceries, etc., du meilleur choix aux habitués de la dite maison.

Nouvelle-Orléans, 1 avril 1859.
8 av—6 — J L MARCIACQ.

ELIXIR ANTI-GOUTTEUX

DE HIPP. BRIEUGNE,

Inventeur du BAUME TROPICAL ANTI-RHUMATISMAL.

Jusqu'à présent, la médecine est restée impuissante contre la GOUTTE, cette terrible affection qui fait tant de victimes sur l'un et l'autre hémisphère, et chaque jour arrache tant de personnes à leurs travaux pour les livrer aux plus vives souffrances. Il est inutile de rappeler les symptômes de cette maladie, symptômes bien connus de tous ceux qui les ont éprouvés; il suffira d'en invoquer le souvenir pour faire apprécier tout le prix d'un remède efficace contre leur retour. Ce remède existe; c'est l'ELIXIR ANTI-GOUTTEUX, résultant des persévérantes recherches de M. Hippolyte Brieugne, déjà connu par la découverte du BAUME TROPICAL anti-rhumatismal, qui compte aujourd'hui de si nombreux succès. L'ELIXIR ANTI-GOUTTEUX, destiné particulièrement à combattre les accès de goutte, possède une puissance non moins grande, garantie par une longue expérience de l'auteur sur lui-même et par des essais réitérés sur diverses personnes.

L'ELIXIR ANTI-GOUTTEUX est d'un usage facile, son goût n'offrant rien de désagréable. On peut le prendre pur ou le mêler à deux ou trois cuillerées de thé ou de café. Ses effets se font sentir au bout de quelques heures. Quelle que soit l'intensité de l'accès, en douze heures au plus la douleur disparaît et les symptômes s'effacent.

A vendre, au dépôt général, à la Nouvelle-Orléans, chez
J. WRIGHT & Co.
21 & 151, rue de Chartres
et dans les principales pharmacies des Etats-Unis
13 janl—6m

CONSERVATION
DE LA CHEVELURE
PAR LE
CREOLE HAIR OIL
Préparé par
E. ALEIX, pharmacien
3 lndc — 67 rue Royale.

CIGARES de la Havane —850,000 cigares venant d'être reçus par la barque Ellen Morison, comprenant toutes les grandeurs,—Regalia, Conchas, Londres, regalia Victoria, Millares, &c. de marques recherchées, savoir: United States, Jno. O. Calhoun, Principe de Asia, Flor Americana, Perfeccion, Almirante, Colon, Cabañas, Rosinda, Express, Dura Elisa, Ducoro, Ricolana, Hojas de Oro, San Roman, Upton, et un grand nombre d'autres marques, en magasin et à vendre par
BORNIO BROTHERS,
29mars — No 24, rue Gravier.

Maïs créole pour plant.

400 SACS maïs jaune créole prime, pour plant, en magasin et en débarquement de O. D. Jr, à vendre en lots, au gré des acheteurs, par — F. A. GONZALES & CO,
1er av — 21 Front Levée, près Bienville.

EN débarquement du navire Pepperell, de Bordeaux:

100 caisses vin rouge St-Julien Médoc, 12 bouteilles
[illegible]
4 barriques vin rouge Bourg-sur-Gironde
[illegible]
11av — E TALAMON, 161, rue Royale

SUCCESSION DE FEU JOHN McDONOGH.

Ville de la Nouvelle-Orléans.

Troisième grande vente SANS RÉSERVE

A de très longs termes, d'îlets, portions d'îlets, et terrains de grande valeur, situés dans le Troisième District, dans les faubourgs Marigny, Franklin et Washington, et sur le Chemin de Gentilly.

PAR N. VIGNIE, Encanteur officiel,

Bureaux coin de la rue Conti et du Passage de la Bourse.

MERCREDI, 27 AVRIL 1859,

ET LES JOURS SUIVANTS, A MIDI

Précis, dans la Rotonde de l'Hôtel St Louis, rue St Louis, entre les rues Royale et Chartres, il sera vendu en vertu de résolutions et ordonnances passées par le Conseil Commun de la ville de la Nouvelle-Orléans, les propriétés ci-après décrites, échues en partage à la ville de la Nouvelle-Orléans et provenant de la succession de feu JOHN McDONOGH.

HABITATION MACARTY.

Ilet No 1, borné par la Levée ou la rue Peters, les rues Chartres ou Moreau, Indépendance et Pauline, subdivisé en six terrains; les terrains Nos 1 à 4 faisant face à la Levée.

Ilet No 2, borné par la Levée ou la rue Peters, les rues Chartres ou Moreau, Pauline et Jeanne, subdivisé en 12 terrains; les terrains Nos 1 à 6 faisant face à la Levée.

Ilet No 3, borné par la Levée ou la rue Peters, les rues Chartres ou Moreau, Jeanne et Barthélemy, contenant six terrains; les terrains Nos 1 à 4 faisant face à la Levée.

Ilet No 4, borné par les rues Chartres ou Moreau, Royale ou Casacalvo, Jeanne et Barthélemy, divisé en dix terrains; ensemble avec les bâtisses et partie de bâtisses qui s'y trouvent.

Ilet No 5, borné par les rues Chartres ou Moreau, Royale ou Casacalvo, Pauline et Jeanne, contenant 17 terrains. Le terrain No 1, est très vaste, fait face à deux rues et possède une spacieuse maison de résidence en briques à deux étages, qui était autrefois la demeure de J. D. Macarty.

Ilet No 6, borné par les rues Chartres ou Moreau, Royale ou Casacalvo, Pauline et Indépendance, contenant dix terrains; ensemble avec les bâtisses et parties de bâtisses qui s'y trouvent.

Ilet No 7, borné par les rues Royale ou Casacalvo, Dauphine ou Grands Hommes, Pauline et Indépendance, contenant dix terrains.

Ilet No 8, borné par les rues Royale ou Casacalvo, Dauphine ou Grands Hommes, Pauline et Jeanne, contenant 12 terrains.

Ilet No 9, borné par les rues Royale ou Casacalvo, Dauphine ou Grands Hommes, Jeanne et Barthélemy, contenant dix terrains.

Ilet No 10, borné par les rues Dauphine ou Grands Hommes, Bourgogne ou Craps, Jeanne et Barthélemy, contenant dix terrains.

Ilet No 11, borné par les rues Dauphine ou Grands Hommes, Bourgogne ou Craps, Pauline et Jeanne, contenant vingt terrains.

Ilet No 12, borné par les rues Dauphine ou Grands Hommes, Bourgogne ou Craps, Pauline et Indépendance, contenant dix terrains.

Ilet No 13, borné par les rues Bourgogne ou Craps, Remparts ou Amour, Pauline et Indépendance, et faisant face en partie à la Place Macarty, contenant dix terrains.

Ilet No 14, faisant face à la Place Macarty, entre les rues Bourgogne ou Craps, Pauline et Jeanne, contenant huit terrains.

Ilet No 15, borné par les rues Bourgogne ou Craps, Remparts ou Amour, Jeanne et Barthélemy, faisant face en partie à la Place Macarty, contenant dix terrains.

Ilet No 16, borné par les rues Remparts ou Amour, St-Claude ou Bons-Enfants, Jeanne et Barthélemy, faisant face en partie à la Place Macarty, contenant treize terrains.

Ilet No 17, faisant face à la Place Macarty, borné par la rue St-Claude ou Bons Enfants, Pauline et Jeanne, contenant huit terrains.

Ilet No 18, borné par les rues Remparts ou Amour, St-Claude ou Bons Enfants, Pauline et Indépendance, et faisant face en partie à la Place Macarty, contenant treize terrains.

Ilet No 19, borné par les rues St-Claude ou Bons-Enfants, Marais ou Moralès, Pauline et Indépendance, contenant huit terrains.

Ilet No 20, borné par les rues St Claude ou Bons-Enfants, Marais ou Moralès, Jeanne et Pauline, contenant seize terrains.

Ilet No 21, borné par les rues St-Claude ou Bons-Enfants, Marais ou Moralès, Jeanne et Barthélemy, contenant huit terrains.

Ilet No 22, borné par les rues Marais ou Moralès, Urquhart, Jeanne et Barthélemy, contenant onze terrains.

L'îlet No 23, borné par les rues Marais ou Moralès, Urquhart, Jeanne et Pauline, comprend 22 terrains.

L'îlet No 24, borné par les rues Marais ou Moralès, Urquhart, Jeanne et Pauline, comprend 11 terrains.

L'îlet No 25, borné par les rues Urquhart, Villeré ou Girod, Pauline et Indépendance, comprend onze terrains.

L'îlet No 26 borné par les rues Urquhart, Villeré ou Girod, Jeanne et Pauline, comprend 22 lots.

L'îlet No 27, borné par les rues Urquhart, Villeré ou Girod, Jeanne et Barthélemy, comprend onze terrains.

L'îlet No 28, borné par les rues Villeré ou Girod, Robertson ou St-Jean-Baptiste, Pauline et Jeanne, comprend onze terrains.

L'îlet No 29, borné par les rues Villeré ou Girod, Robertson ou St-Jean-Baptiste, Jeanne et Pauline, comprend 22 terrains.

L'îlet No 30, borné par les rues Villeré ou Girod, Robertson ou St-Jean-Baptiste, Pauline et Indépendance, comprend onze terrains.

L'îlet no 31, borné par les rues Claiborne, Robertson ou St-Jean-Baptiste, Pauline et Indépendance, comprend sept terrains.

L'îlet No 32, borné par les rues Claiborne, Robertson ou Girod, Pauline et Jeanne, comprend 14 terrains.

L'îlet no 33, borné par les rues Claiborne, Robertson ou St-Jean-Baptiste, Jeanne et Barthélemy, comprend 7 terrains.

30 ILETS ou parties d'îlets dans le fond desdites ci-dessus décrits, le tout conformément aux plans lithographiés qui sont prêts en ce moment à être distribués au bureau de l'encanteur.

CHEMIN DU BAYOU.

DIX TERRAINS formant l'îlet compris par le chemin du Bayou et les rues Broad et Washington, formant l'ancienne résidence Clark, divisé en dix terrains désignés par des numéros de 1 à 10.

Le terrain no 1 forme le coin des rues Broad et Washington; il a 65 pieds 9 pouces 6 lignes de face à la rue Broad, sur une profondeur de 113 pieds 7 pouces 2 lignes et face à la rue Washington, 110 pieds de profondeur sur l'autre ligne latérale, et 13 pieds 2 pouces 4 lignes sur la ligne du fond.

Les terrains nos 2, 3, 4 et 5 ont chacun 35 pieds de face à la rue Broad sur 110 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Le terrain no 6 forme le coin de la rue Broad et du chemin du Bayou; il a 65 pieds 7 lignes de face à la rue Broad sur une profondeur de 129 pieds 1 pouce 8 lignes et face au chemin du Bayou, 110 pieds de profondeur sur l'autre ligne latérale et 19 pieds 10 pouces 5 lignes sur la ligne du fond.

Le terrain no 7 a 32 pieds 9 pouces de face au chemin du Bayou sur une profondeur de 129 pieds 9 pouces 1 ligne sur une ligne, 134 pieds 10 pouces 9 lignes de profondeur sur l'autre ligne, et 31 pieds 5 pouces 2 lignes sur la ligne du fond.

Le terrain no 8 a 32 pieds de face au chemin du Bayou sur une profondeur de 134 pieds 10 pouces 9 lignes sur une ligne, 134 pieds 3 pouces de profondeur sur l'autre ligne, et 31 pieds 8 pouces 2 lignes sur la ligne du fond.

Le terrain no 9 a 32 pieds 9 pouces de face au chemin du Bayou sur 134 pieds 3 lignes de profondeur sur une ligne, 111 pieds 5 pouces de profondeur sur l'autre ligne, et 31 pieds 5 pouces 3 lignes de face à la rue Washington.

Le lot No 10 a 46 pieds 10 pouces et 8 lignes de face au chemin du Bayou sur 111 pieds 2 pouces sur une ligne, 17 pieds 8 pouces de profondeur sur l'autre ligne, et 48 pieds 1 pouce et 3 lignes de face sur la rue Washington.

Faubourgs Marigny, Franklin et Washington.

2—SIX TERRAINS situés dans l'îlet compris entre l'Avenue Bernard et les rues Robertson, Annette et Villeré, désignés par les Nos 1 à 6.—Le terrain no 1 formant l'encoignure de l'Avenue Bernard et de la rue Robertson, il mesure 34 pieds 5 pouces 1 ligne de face à l'Avenue Bernard, 121 pieds 7 pouces 4 lignes de profondeur sur l'autre ligne latérale et 31 pieds 2 pouces dans le fond. Le terrain no 2 a 31 pieds 2 pouces 2 lignes de face à l'Avenue Bernard, sur une profondeur de 121 pieds 7 pouces 4 lignes sur une ligne, 103 pieds 4 pouces 2 lignes de profondeur sur l'autre ligne latérale, et 31 pieds 2 pouces sur la ligne du fond.

Le terrain no 3 a 31 pieds 2 pouces 1 ligne de face à l'Avenue Bernard, sur une profondeur de 103 pieds 4 pouces 2 lignes sur une ligne, 85 pieds 1 pouce de profondeur sur l'autre ligne latérale et 31 pieds 2 pouces sur la ligne du fond.

Le terrain no 4 a 31 pieds 2 pouces 2 lignes de face à l'Avenue Bernard, sur une profondeur de 85 pieds 1 pouce sur une ligne, 115 pieds 9 pouces 1 ligne de profondeur sur l'autre ligne latérale et 32 pieds 2 pouces sur la ligne du fond.

Le terrain no 5 a 31 pieds 2 pouces 1 ligne de face à l'Avenue Bernard, sur une profondeur de 115 pieds 9 pouces 1 ligne sur une ligne, 103, pieds 9 pouces 3 lignes de profondeur sur l'autre ligne latérale et 24 pieds 9 lignes sur la ligne du fond.

Le terrain no 6 a 32 pieds de face à la rue Robertson, sur 98 pieds 7 lignes de profondeur entre lignes parallèles.

3—UN TERRAIN situé dans l'îlet compris entre les rues Columbus, Villeré, l'Avenue Bernard et la rue Planche. Ledit terrain est désigné par le No 64 et a 31 pieds 11 pouces 8 lignes de face à la rue Columbus, sur une profondeur de 127 pieds 2 pouces 1 ligne sur une ligne, 113 pieds 1 pouce 6 lignes de profondeur sur l'autre ligne, et 34 pieds 11 pouces sur la ligne du fond.

4—UN CERTAIN TERRAIN formant l'encoignure des rues Kerlerec et Villeré, dans l'îlet compris entre les rues Villeré, Columbus, Planche et Kerlerec. Ledit terrain est désigné par le no 33 et a 40 pieds 10 pouces 8 lignes de face à la rue Kerlerec, sur 110 pieds 7 pouces de profondeur sur une ligne, 111 pieds 5 pouces 3 lignes de profondeur à la rue Villeré, 40 pieds 8 pouces sur la ligne du fond.

5—UN CERTAIN TERRAIN situé dans l'îlet compris entre les rues Français, Derbigny, Union et Solidelle. Ledit terrain a 15 pieds 11 pouces 3 lignes de face à la rue des Français, sur 127 pieds 10 pouces de profondeur. Ensemble, les bâtisses qui se trouvent sur ledit terrain.

6—DEUX TERRAINS situés dans l'îlet compris entre les rues Champs Elysées, Johnson, Français et Force. Lesdits terrains sont désignés par les nos 1 et 2 et ont 31 pieds 11 pouces 5 lignes de face à la rue des Champs Elysées, sur 127 pieds 10 pouces 5 lignes de profondeur.

1—SIX ILETS DE TERRE renfermant ensemble 137 terrains. Ces îlets sont désignés par les lettres A. B. C. D. E. F—L'îlet A est compris entre les rues Champs Elysées, l'Amitié, Marigny et Humanité; il est divisé en 21 terrains désignés par les Nos 1 à 24. L'îlet B est compris entre les rues Marigny, Plaisirs, Mandeville et Humanité et divisé en 19 terrains désignés par les Nos 1 à 19. L'îlet C est compris entre les rues Champs Elysées, Humanité, Marigny et Bénéfices, divisé en 24 terrains désignés par les Nos 1 à 24. L'îlet D est compris entre les rues Marigny, Humanité, Mandeville et Bénéfices, divisé en 28 terrains désignés par les Nos 1 à 28.—L'îlet E est compris entre les rues [illegible]. L'îlet F compris entre les rues Marigny, Bénéfices, Mandeville et Trésor.

8—DIX TERRAINS dans l'îlet borné par les rues Dauphine, Dabadie, Johnson et d'Abadie, désignés par les Nos 1 à 10.

Les terrains de 1 à 4 ont chacun 31 pieds 5 pouces 6 lignes de face à la rue d'Abadie sur 125 pieds de profondeur.

Les terrains de 5 à 10 ont chacun 31 pieds 5 pouces de face à la rue Gaines sur 125 pieds 7 pouces 7 lignes de profondeur.

9—VINGT-SEPT TERRAINS faisant face aux Champs Elysées, près du Chemin de Gentilly.

Un îlet de terre borné par les Champs Elysées, les rues Bolbe, Français et Tolédo, divisé en 21 terrains, désignés par les Nos de 1 à 21.

Cinq terrains dans l'îlet borné par les Champs Elysées, les rues Colon, Français Caton et Chemin de Gentilly, désignés par les Nos de 1 à 5.

Deux terrains dans l'îlet borné par les rues des Français, Colon, Caton et Caton, désignés par les Nos 1 et 2.

10—QUATRE ILETS divisés en 83 terrains et faisant face à la rue Ferdinand, désignés comme les îlets Nos 13, 15, 17 et 31.

Vingt terrains dans l'îlet No 13, borné par les rues St-Ferdinand, Solidelle et Derbigny et la propriété de la Presse à coton de la Levée.

L'îlet No 15 est borné par les rues St-Ferdinand, Joséphine et Célestine et la propriété de la Presse à coton de la Levée; il est divisé en 21 terrains, désignés par les Nos de 1 à 21.

L'îlet No 17 est borné par les rues St-Ferdinand, Gentilly et Johnson et la propriété de la Presse à coton à vapeur; il est divisé en 21 terrains, désignés par les Nos 1 à 21.

L'îlet No 31 est borné par les rues St-Ferdinand, Johnson et Force et la propriété de la Presse à coton de la Levée, il est divisé en 21 lots désignés par les Nos 1 à 21.

11—QUATRE TERRAINS formant le coin, dans l'îlet No 36, borné par les rues Villeré, Louisa, Robertson et Clouet, et désignés par les Nos de 1 à 4. Ces terrains ont chacun 34 pieds 3 lignes de face sur une profondeur de 119 pieds 4 pouces. Les numéros 1 et 2 font face à la rue Robertson et les Nos 3 et 4 à la rue Villeré.

12—SOIXANTE-HUIT TERRAINS faisant face en partie à la rue Louisa et en partie à la rue Clouet, et entre les rues Solidelle et Force.

Vingt-six terrains dans l'îlet no 33, borné par les rues Louisa, Clouet, Solidelle et Joséphine, et désignés par les nos de 1 à 26.

Vingt-six terrains dans l'îlet no 43, borné par les rues Louisa, Clouet, Joséphine et Célestine, et désignés par les nos de 1 à 26.

Douze terrains dans l'îlet no 44, borné par les rues Louisa, Clouet, Célestine et Gentilly, et désignés par les nos de 1 à 12.

Quatre terrains dans l'îlet no 45, borné par les rues Louisa, Clouet, Johnson et Force, et désignés par les nos de 1 à 4. Ils font face à la rue Louisa.

13—UN ILET désigné par le no 121, borné par les rues Louisa, Plaisirs, Johnson et Arts, il est divisé en 22 terrains désignés par les nos de 1 à 22.

[illegible]

14—SOIXANTE TERRAINS dans l'îlet [illegible]

15—VINGT QUATRE TERRAINS, dans l'îlet no 74, borné par les rues Maxent, Agriculture, Barthélemy et Abondance, désignés sous les nos 1 à 24.

16—TREIZE TERRAINS dans l'îlet no 81, borné par les rues Barthélemy, Johnson, Jeanne et Gênes, désignés sous les nos 1 à 13.

17—VINGT QUATRE TERRAINS, dans l'îlet no 74, borné par les rues Maxent, Agriculture, Barthélemy et Abondance, désignés sous les nos 1 à 24.

18—SOIXANTE ET UN TERRAINS, dans les îlets nos 80, 81 et 83.

Dans l'îlet no 80, borné par les rues Maxent, Trévor, Barthélemy et Bonilleux, se trouvent 21 terrains, désignés sous les nos 1 à 24.

Dans l'îlet no 81, borné par les rues Barthélemy, Trévor, Johnson et Bonilleux, se trouvent treize terrains, désignés sous les nos 1 à 13.

Dans l'îlet no 83, borné par les rues Maxent, Salisbury, Barthélemy et Humanité, se trouvent 24 terrains, désignés sous les nos 1 à 24.

19—VINGT-QUATRE TERRAINS comprenant l'îlet no 43, borné par les rues France, Joséphine, Maxent et Abondance, désignés sous les nos 1 à 24.

20—DIX TERRAINS formant partie de l'îlet no 88, borné par les rues Maxent, Derbigny, Barthélemy et Solidelle, désignés sous les nos 1 à 17.

Les terrains ci-dessus décrits sont loués à bail jusqu'au 31 octobre 1859 à $5 par mois.

21—VINGT HUIT TERRAINS comprenant l'îlet no 93, borné par les rues St Avide, Hancock, Derbigny et Runren, désignés sous les nos 1 à 28.

22—SEIZE TERRAINS, comprenant l'îlet no 67, borné par l'Avenue de la Floride et les rues Humanité, Industrie et Trésor, désignés sous les nos 1 à 16.

23—VINGT-DEUX TERRAINS, faisant partie de l'îlet no 69, borné par les rues Runfie, Humanité, Mathilde et Plaisir, désignés sous les nos 1 à 26.

24—SEIZE TERRAINS, comprenant l'îlet no 59, borné par les rues Delery, Johnson, Tricou et Plaisir, désignés sous les nos 1 à 16.

La propriété ci-dessus décrite est louée à bail jusqu'au 31 octobre 1859 à M. Ben Wilson à $120 par an.

25—VINGT TERRAINS situés dans l'îlet no 42, compris entre les rues Delery, Johnson, Tricou et Force désignés par les nos 1 à 20.

26—SEIZE TERRAINS formant l'îlet no 37 compris entre les rues Tricou, Célestine, Hancock et Gênes, désignés par les nos 1 à 16.

27—TROIS MORCEAUX DE TERRE situés dans le fond du Troisième District et faisant face au chemin communément dit le Chemin de la Levée, le Chemin dans la rue de Gênes et touchant la rue Hancock, désignés par les nos 5, 6 et 6.

Le morceau no 6 a deux arpents 143 pieds 6 pouces 3 lignes de face au dit chemin commun, sur environ 14 arpents 62 pieds de profondeur faisant face à la rue Hancock et 3 arpents 63 pieds sur la ligne du fond.

Le morceau no 5 a 2 arpents 131 pieds 1 pouce 3 lignes de face au chemin commun, sur environ 14 arpents 71 pieds 2 pouces de profondeur et 2 arpents 63 pieds sur la ligne du fond.

Le no 6 a 2 arpents 101 pieds 7 pouces 8 lignes de face audit chemin commun sur environ 14 arpents 8 pieds 4 pouces, et 3 arpents 63 pieds sur la ligne du fond, d'après le plan.

28—100 ILETS et 87 morceaux de terre situés dans le Troisième District, compris entre la rue Vertu, la propriété du Couvent des Ursulines, les terres de Gentilly et la rue Elie, d'après le plan.

CHEMIN DE GENTILLY.

29—VINGT QUATRE MORCEAUX de terre situés des deux côtés du Bayou Sauvage, faisant face au chemin de Gentilly, touchant à la propriété de N. Durn et connus autrefois sous le nom de "Habitation Fleitas". Les dits morceaux de terre sont désignés par les nos 1 à 24 et ont chacun 180 pieds de face au chemin Gentilly sur environ 1900 à 4000 pieds de profondeur. Ensemble la maison et les autres bâtisses qui y trouvent.

VINGT-QUATRE MORCEAUX DE TERRE situés des deux côtés du Bayou Sauvage, faisant face au chemin de Gentilly, désignés par les nos 25 à 48, ayant chacun environ 180 pieds de face au chemin de Gentilly sur environ 25.0 à 3500 pieds de profondeur.

UN MORCEAU DE TERRE situé sur la rive gauche du Bayou Sauvage, désigné par le no 42, ayant environ 180 pieds de face au chemin de Gentilly sur environ 5120 pieds de profondeur.

CINQ MORCEAUX DE TERRE situés sur la rive droite du Bayou Sauvage, désignés par les nos 50, 52, 54, 56 et 58, ayant chacun environ 180 pieds de face au chemin de Gentilly sur 3,140 pieds de profondeur.

CENT CINQUANTE-SIX MORCEAUX DE TERRE situés des deux côtés du Bayou Sauvage, ayant chacun 180 pieds de face au Chemin de Gentilly, sur une profondeur irrégulière de 1710 à 5400 pieds—bornés d'un côté par l'habitation de M. Michoud. Lesdits morceaux de terre sont connus sous le nom de Vacherie et désignés par les Nos 51, 53, 65, 67, 59, 60 à 204 et 206, 210, 212, 214.

MUNEBURG.

30—Quarante-six îlets de TERRE situés à Muneburg, compris entre les rues Mandeville, Presburg et Amen et le Lac Pontchartrain.

Le tout d'après des plans dressés par M. Louis H. Pilié, voyer de la ville et qu'on peut voir actuellement au bureau de l'encanteur, à l'encoignure de la rue Conti et du Passage de la Bourse. Lesdits plans seront également exposés dans la Rotonde de la Bourse St Louis plusieurs jours avant la vente.

TERMES ET CONDITIONS—Un cinquième comptant; le reste à un, deux, trois et quatre ans de crédit, en billets des acquéreurs, payables à la Banque des Citoyens de la Louisiane, garantis par hypothèque spéciale sur les propriétés vendues, avec privilège du vendeur sur icelles. Les dits billets porteront intérêt à raison de 6 pour cent l'an, à partir du jour de la vente jusqu'à l'échéance et, en cas de non paiement, à 8 pour cent l'an jusqu'à parfait paiement. Cette dernière cause ne devra pas être interprétée de manière à retarder d'aucune façon quelconque le paiement des billets.

Les acquéreurs seront mis en possession à partir de la vente, et ils auront à remplir les susdits termes et conditions dans les quinze jours qui suivront la vente; faute de quoi, en cas d'un délai ou d'une négligence quelconque de leur part, les propriétés qu'ils auront achetées seront revendues pour leur compte et à leurs risques, sans aucune autre mise en demeure.

Les actes de vente pardevant M. F. Rouhy, notaire de la ville, no 34, rue Royale, aux frais des acquéreurs. 1av

VENTE A CRÉDIT.

300 lots d'habillements, chemises blanches et en piqué, caleçons, etc.

PAR BLAGIE & LEAUMONT.

LUNDI prochain, à 10 heures du matin, il sera vendu à leur magasin d'encan, rue de Chartres, No 77—

300 lots d'habillements d'été.
—AUSSI—
150 douzaines chemises blanches.
—AUSSI—
100 douzaines chemises en piqué, caleçons en coton.
Conditions à la vente. 16av

VENTE REMISE.

Vin de Bordeaux, vin blanc en barriques, cognac, etc., etc.

PAR BERNARD TURPIN, Encanteur.

LUNDI, 18 avril 1859, à 5 heures P.M., il sera vendu à l'encan, sur la Levée, au pied de la rue Hôpital, 2d District—

8 bar G—36 barriques vin de Bordeaux
20 do vin blanc
15 pipes cognac, Becker & Coquetaux
15 ½ do do
15 ½ do do
20 ¼ do do Ordinal & Lihelin
Conditions à la vente. 16 av

VENTE REMISE.

Eaux-de-vie françaises, Sardines, &c.

PAR BERNARD TURPIN.

LUNDI 18 avril 1859, à 5 heures P. M., il sera vendu à l'encan, sur la Levée, au pied de la rue St-[illegible], Deuxième District :

40 futailles eaux-de-vie de La Rochelle, 4e preuve, Illvert Pellevoisin,
65 futailles eaux-de-vie de La Rochelle, 1/8, 4me preuve, A. Camus,
20 demi caisses sardines à l'huile A Camus, 100 boîtes
20 do do do 100 do
25 do do do Leveque 100 do
[illegible]

En débarquement du navire Pepperell, de Bordeaux.

Conditions libérales à la vente. 16 avril

Vins, Eaux-de-vie, Salaisons etc.

PAR BERNARD TURPIN, encanteur.

LUNDI, 18 avril 1859, à 10½ heures A. M., il sera vendu à l'encan, au magasin No 30, rue de la Vieille Levée:

150 caisses d'eau-de-vie française, 150 caisses savon, 15 paniers huile d'olive, 30 demi-barils whisky, 25 barriques vin rouge, 50 futailles sardines, 10 do sel, vermouth, vins en caisses, rum, genièvre, &c. 16 avril

VENTE A CRÉDIT.

100 caisses bottes, souliers et brodequins.

PAR E. ROGER & CO.

LUNDI 18 courant, à 10 ½ heures du matin, il sera vendu à leur magasin d'encan, rue de Chartres, No 17:

100 caisses de bottes, souliers et brodequins.
Conditions à la vente. 15 avril

Un magnifique Moulin à scie.

PAR O C WORD & Co, encanteurs,

Bureau encoignure Bank Place et Natchez

IL sera vendu à l'encan, samedi, 23 avril 1859, à midi, à l'Arcade de Banks:

Un moulin à scie de première classe, ayant trois scies circulaires et toutes espèces de machines au complet, y compris une magnifique machine de la force de 25 chevaux, le tout en bon état, entièrement neuf, pouvant toujours scier des milliers pieds par jour et un ample approvisionnement de poutres.

Egalement, sept terrains situés autour du moulin, ayant chacun 30 pieds de face sur 125 de profondeur, situés dans la florissante ville de Brashear, à une petite distance du dépôt du chemin de fer de la Nlle-Orléans et des Opelousas. Tout le bois se vend facilement sur place.

Conditions—Un tiers comptant, un tiers à un an et le reste à 2 ans, avec garantie satisfaisante et 8 pour cent d'intérêt. 15avril

Une occasion rare pour les capitalistes.

La Manufacture de la Nouvelle-Orléans, pour la corde et le cordage, à Jefferson City—Machine complète et le droit du patente de Tyler, pour la Louisiane.—Vente à l'encan, sans réserve.

PAR JULIAN NEVILLE & Co

JULIAN NEVILLE, encanteur

Bureau, 11 Commercial Place.

JEUDI, 28 avril 1859, à midi, au City Hotel, rue de la Commune, il sera vendu à l'encan:

Les belles bâtisses connues sous le nom de "New Orleans Manufactory for rope and cordage", comprenant une grande fabrique en briques, un dépôt pour la machine, un magasin, etc., situé [illegible] dans la ville [illegible] Jefferson dans cet Etat, renfermant trois lots de terre désignés par les lettres N, O, P, sur un plan du lit faubourg dressé par C. F. Zimpel, le 18 mars 1834 et déposé dans l'étude de L. T. Caire, ancien notaire de cette ville. Ledit morceau de terre est dans l'îlet H du plan d'îlet de Boulegny et compris entre les rues Valence, Levée, Cadiz et Front à la marque des basses eaux. Ladite propriété a 180 pieds de face aux rues Levée et, indépendamment de la batture, s'étend à 300 pieds dans la direction de la rue Front, entre lignes parallèles. Ensemble, la batture, les bâtisses, machines et tous les droits et privilèges appartenant à ladite propriété. Egalement, les machines complètes et le droit de patente de F. S. Tyler pour l'Etat de la Louisiane.

Il y a plus de 1600 barils de charbon dans la cour et dans la bâtisse une quantité de nouvelles machines pour le chanvre, etc. Ces machines n'ont jamais servi et seront comprises dans la vente de la propriété.

Conditions—L'acquéreur assumera le paiement de deux billets, en faveur de R. Shiff, échéant le 6 octobre 1860, chacun de $1,833 33 1/3, avec intérêt de 8 pour cent à partir du 6 octobre 1858. Pour la balance, un tiers comptant, pour le reste, paiement égaux en 1, 2 et 3 ans, en billets portant 8 pour cent d'intérêt, garantis par hypothèque sur la propriété et 8 pour cent dans le cas de non paiement à l'échéance.

Les constructions devront être assurées et la police transférée au vendeur.

L'acte de vente pardevant James Graham, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 14 avril

CHAMPAGNE

DELBECK & DE BERGHES

MONSIEUR F. CAZENAVE nous ayant transmis l'agence à la Nlle-Orléans de l'excellent vin de Champagne provenant des caves de Messieurs Delbeck & de Berghes de Reims, nous annonçons au public qu'il est parfaitement connu aux connaisseurs et en [illegible] quelques uns de nos vins les plus supérieurs [illegible]

A vendre par — FAURES & NORMAN,
11 mai — 34 et 36 rue Royale

Cigares de la Havane.

UN assortiment de premier choix, comprenant les meilleures marques Quitieres et Trabucos, [illegible]

CABALLERO & BARDALDO,
No 26 rue de la Vieille Levée,
entre Dumaine et Bienville.

VENTES A L'ENCAN.

Jolie résidence du faubourg St-Louis à deux étages, bien faite, faisant face à la rue St-Pierre, près la rue Ramain et près le Canal Carondelet.

PAR N. VIGNIE, Encanteur.

SAMEDI, 16 avril 1859, à midi, il sera vendu, dans la Rotonde de l'Hôtel St Louis:

Un GRAND TERRAIN situé dans l'îlet compris entre les rues St Pierre, Roman, Derbigny et la Promenade Carondelet, ayant 72 pieds de face à la rue St Pierre, sur 111 pieds et 11 pouces de profondeur. Ensemble, une maison en bois, neuve et à deux étages, couverte en ardoises, ayant quatre grandes chambres, un cabinet, bain [illegible] de bâtisse en bois à deux étages, au fond, cuisine, écurie pour deux chevaux, cour [illegible] bien pavée, poulailler [illegible] belle grande citerne pouvant contenir environ 5000 gallons; cour briquetée, etc., beau jardin planté en arbres fruitiers, dans un des meilleures quartiers pour une résidence de famille.

Le plan est exposé à l'Hôtel St Louis.

Termes et conditions—$1800 comptant; la balance à 6, 12, 18 et 24 mois de crédit, en billets garantis par hypothèque sur ladite propriété et portant 8 pour cent d'intérêt l'an, du jour de la vente jusqu'à l'échéance.

Les bâtisses devront être assurées [illegible] dans le montant des billets, et les polices transférées au vendeur jusqu'au paiement des quatre billets jusqu'à payé.
11 avril—

POUR CAUSE DE DÉPART.

Grande construction en bois, à deux étages, rue Conti, divisée en trois corps de logis.

PAR N. VIGNIE, encanteur.

SAMEDI, 16 avril 1859, à midi, il sera vendu à la Bourse St Louis, rue St Louis:

Un lot de terre situé dans l'îlet borné par les rues Conti, Bienville, Claiborne et Derbigny, mesurant 30 pieds de face à la rue Conti, sur une profondeur de 130 pieds. Ensemble une grande construction en bois à deux étages contenant deux corps de logis, pouvant loger trois familles; deux étages, contenant six pièces, latrines, cuisine, etc. Le tout divisé en trois corps de logis et rapportant $48 par mois. Voir le plan à la Bourse.

Conditions—Un tiers comptant et la balance à 12 et 18 mois, en billets garantis par hypothèque avec 8 pour cent d'intérêt par an.

L'acte de vente pardevant A Boudousquié, notaire public. 11 avril

Esclaves de talent, à crédit.

PAR N. VIGNIE.

SAMEDI, 16 avril 1859, à midi, il sera vendu à la Bourse St Louis—

FRANK, nègre âgé de 28 ans, s'entendant à la fabrication du sirop et du sucre, bon cocher, domestique de maison et parlant le français, l'anglais et l'espagnol;

CELINA, négresse âgée d'environ 35 ans, bonne cuisinière, blanchisseuse et repasseuse;

JOE, orphelin âgé de 6 ans;

JACK, orphelin âgé de 7 ans.

Lesdits esclaves sont garantis des vices et maladies prévus par les lois et sont bien recommandés.

Conditions—Un tiers comptant, les reste à [illegible] pour cent d'intérêt.

[illegible]

Terrain et bâtisses dans la rue Robertson, près la rue Kerlerec.

PAR N. VIGNIE, encanteur.

SAMEDI, 16 avril 1859, à midi, il sera vendu à la Bourse St Louis—

UN TERRAIN situé dans l'îlet compris entre les rues Robertson, Villeré, Kerlerec et Columbus. Ledit terrain a 31 pieds 3 pouces 5 lignes de face à la rue Robertson, sur 125 pieds 11 pouces de profondeur, ensemble des bâtisses faisant face à la rue et consistant en une maison à deux étages, ayant 6 ou 8 grandes chambres, galerie sur la façade et derrière, deux cabinets, cour, puits, latrines, jardin, &c.

Conditions—Un quart comptant, le reste à 6 et 12 mois de crédit, en billets garantis par hypothèque sur ladite propriété.

L'acte de vente pardevant [illegible]

Maison en briques rue Claiborne, entre les rues Dumaine et Ste Anne.

PAR N. VIGNIE, encanteur.

SAMEDI 16 avril 1859, à midi, il sera vendu à la Bourse St Louis—

Un certain lot de terre situé dans l'îlet borné par les rues Claiborne, Robertson, Dumaine et Ste Anne, mesurant 31 pieds de face à la rue Claiborne sur une profondeur de 127 pieds, ensemble une maison en briques, contenant quatre pièces à feu, deux cabinets, galerie, deux chambres dans la mansarde, cuisine à deux étages de quatre pièces, cour, latrines, &c. Le tout divisé en deux [illegible]

Termes et conditions—Un tiers comptant et la balance à un crédit de 6 et 12 mois en billets garantis [illegible]

Maison en briques à deux étages rue du Quartier près de la rue Royale,

PAR N. VIGNIE, encanteur.

SAMEDI, 16 avril 1859, à midi, il sera vendu à la Bourse St Louis—

Un certain lot de terre situé dans l'îlet borné par les rues Quartier, Chartres, Royale et Esplanade, mesurant 24 pieds 2 pouces de face à la rue du Quartier, sur une profondeur de 74 pieds 7 pouces et 3 lignes, ensemble une maison en briques à deux étages, solidement construite, ayant une maison en briques de quatre pièces, latrines etc.

Conditions—Un tiers comptant et la balance à 6 et 12 mois de crédit, en billets garantis par hypothèque sur ladite propriété. Les constructions seront assurées contre les risques du feu et la police sera transférée à l'ordre du vendeur.

L'acte de vente pardevant O de Armas, notaire public. 12 avril

Bon cocher et palfrenier.

PAR N. VIGNIE, Encanteur.

SAMEDI 16 avril 1859, à midi, il sera vendu dans la Rotonde de l'Hôtel St-Louis—

VICTORIN, griffe, âgé d'environ 20 ans, bon cocher, s'entendant parfaitement à soigner les chevaux;

MODESTE, négresse âgée d'environ 13 ans, bonne blanchisseuse et repasseuse, bien recommandée.

Les dits esclaves sont pleinement garantis des vices et maladies prévus par la loi. [illegible]

PAR P. & H. DEVERGES,
P. H. DEVERGES, encanteur.

IL sera vendu samedi prochain, 16 avril, à l'Arcade de Banks, à midi:

Un jeune mulâtre de 21 ans, nommé DESSIN, commis de magasin, bon à tout, et parfaitement garanti des vices et maladies prévus par la loi.

Conditions—comptant.

L'acte de vente pardevant Nairit Soulé, aux frais de l'acquéreur. 12 avril

Succession de John C. Mosely.

PAR N. VIGNIE, Encanteur.

EN vertu d'un ordre de l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, en date du 6 avril 1859, conforme dans la Cour No 15,461—Il sera vendu en vente publique, mercredi 20 avril 1859, à 11 heures du matin, à la dernière résidence du défunt, à l'encoignure des rues Rampart et Cypress pour le compte de ladite succession.

Les effets mobiliers, outils de charpentier, un cheval créole, etc.

Conditions—Comptant. 15av

Jolie maison à deux étages, bien construite, rue Villeré, près de la rue Esplanade—Maison neuve et très propre, rue des Bons Enfants—Autre maison rue des Bons Enfants près de la rue St Bernard—Le tout pour billets sans endosseurs, à un long crédit.

PAR N. VIGNIE, encanteur.

MARDI 19 avril 1859, à midi, il sera vendu à la Bourse St Louis—

Un certain lot de terre, situé dans l'îlet borné par les rues Villeré, Planche, Chemin du Bayou et Esplanade, mesurant 100 pieds et 6 pouces de face à la rue Villeré, 126 pieds de profondeur d'un côté de 29 pieds 3 pouces dans l'autre côté 19 pieds 3 pouces de face sur le Chemin du Bayou. Ensemble avec une maison à deux étages contenant quatre chambres, salle à manger [illegible]

[illegible]

Un terrain situé dans l'îlet borné par les rues des Bons Enfants, St Antoine, mesurant 31 pieds 6 pouces de face à la rue des Bons Enfants, sur une profondeur irrégulière d'environ 105 pieds—Ensemble une maison basse en bois [illegible]

[illegible]

Vente sans réserve, pour clore des intérêts en commun de 1112 lots de terre formant la partie de la propriété appartenant anciennement au juge Bermudez sur le coteau de Gentilly.

PAR CHAS. E. FORSTALL, encanteur

IL sera vendu jeudi, 28 avril 1859, à midi, à la Bourse St Louis, rue St Louis—

69 ILETS ET PORTIONS D'ILETS comprenant 1112 lots de terre situés principalement sur le plus haut de la propriété de Gentilly, ainsi que sur le coteau, le chemin du Bayou St John et les rues de [illegible]

[illegible]

Très grand terrain rue de l'Esplanade, près de la rue Villeré,—Jolie et grande maison basse, encoignure Chemin du Bayou et rue Villeré.—Trois terrains avec les constructions qui s'y trouvent, rue Villeré entre le Chemin du Bayou et la rue de l'Esplanade.

PAR N. VIGNIE, encanteur.

Bureau enc. Conti et passage de la Bourse.

EN vertu d'un ordre de l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, en date du 3 mars 1859, docket de la Cour No 15,186, et aussi du consentement de Arthur Rapollard, il sera vendu en vente publique, mardi 19 avril 1859, à midi, dans la Rotonde de l'Hôtel St Louis, les propriétés ci-après décrites, dans l'affaire de l'application de Carmelite Coco, tutrice de ses enfants mineurs, autorisée et Clovis Rapollard—

Cinq terrains situés dans l'îlet borné par les rues du Chemin du Bayou, Esplanade, Villeré et Planche, désignés par les Nos 1, 2, 3, 4, 5, d'après le plan qui sera produit à la vente et qui peut être examiné au bureau de l'encanteur.

Le lot No 1 est un grand terrain et forme l'encoignure du Chemin du Bayou et de la rue Villeré; il mesure 31 pieds 2 pouces et 3 lignes de face au Chemin du Bayou, sur une profondeur de 127 pieds 2 pouces et 3 lignes de face à la rue Villeré, 129 pieds 6 pouces et 3 lignes sur l'autre ligne et 36 pieds 6 pouces 3 lignes sur la ligne du fond. Ensemble une maison basse en bois, briquetée entre poteaux et bien construite, contenant cinq chambres, dépense et galerie devant, une chambre dans la mansarde, etc, cuisine de quatre pièces, hydrants, latrines, etc.

Le lot No — est contigu au terrain du lot No 1, et mesure 31 pieds 9 pouces et 5 lignes de face à la rue Villeré, sur une profondeur de 129 pieds 9 pouces et 5 lignes d'un côté, 57 pieds 9 pouces et 11 lignes de l'autre côté et 58 pieds 3 pouces et 7 lignes sur la ligne du fond; ensemble une maison basse en bois contenant six pièces, deux cabinets, galerie, cuisine de quatre pièces, hydrant, etc, etc.

Le lot No 3 A est contigu au précédent et mesure 40 pieds 6 pouces et 2 lignes de face à la rue Villeré, sur une profondeur de 46 pieds 9 pouces et 11 lignes d'un côté, 75 pieds 6 pouces et 2 lignes de l'autre côté et 41 pieds 4 pouces et 4 lignes sur la ligne du fond.

Le lot No 5 A est contigu au précédent et mesure 54 pieds 6 pouces et 1 ligne de face à l'ouverture de la rue du Quartier, sur une profondeur de 60 pieds 6 pouces entre lignes parallèles; ensemble la majeure partie d'une maison en bois de deux appartements etc. etc.

Les lots Nos 4 et 5 sont des terrains contigus et très profonds; ils mesurent chacun 33 pieds 3 pouces de face à la rue de l'Esplanade sur une profondeur de 204 pieds, ensemble les constructions qui s'y trouvent. Ces deux terrains, par leur position et leur proximité feraient une résidence très agréable.

Termes et conditions—Un quart comptant et la balance à un crédit de 1 et 2 ans en billets garantis par hypothèque sur lesdites propriétés, divisés en coupons et en l'intégralité portant 8 pour cent d'intérêt par an à partir de la vente jusqu'à leur échéance, et à partir leur échéance 8 pour cent par an jusqu'à parfait paiement. Les constructions qui se trouvent sur les Nos 1 et 2 seront assurées contre les risques du feu et les polices d'assurance transférées aux vendeurs jusqu'à paiement final.

Les actes de vente pardevant J. Lisbony, notaire public. 19 mars—3,16,18,19

VENTES A L'ENCAN.

Maison de valeur à deux étages, à l'encoignure des rues Douane et Franklin. Vente à un long crédit.

PAR CHS. E. FORSTALL, encanteur.

IL sera vendu samedi, 16 avril 1859, à midi, à la Bourse St-Louis, rue St-Louis:

Le terrain de valeur formant l'encoignure des rues de la Douane et Franklin, mesurant 30 pieds de face à la rue de la Douane sur 120 pieds de profondeur; ensemble une maison en briques à deux étages contenant en bas une salle à manger, quatre chambres au dessus avec galerie couvrant l'étage supérieur, cuisine, double hydrant, cour carrelée, etc., etc.

Cette maison est louée en partie à bail par le locataire qui a un bail pour 6 ans, à $10 par mois, bail qui expire le 17 décembre 1864, lequel bail fournit aux billets dont les acts. Le premier étage est loué à $25 par mois. (Voir le plan à la Bourse.)

Conditions—Un tiers comptant et la balance à 1 et 2 ans de crédit, en billets portant hypothèque avec 8 pour cent d'intérêt de date, et 8 pour cent en cas de non paiement à l'échéance.

Acte de vente chez S. Magner, not. pub. 14av

Vente à très long crédit.

Jolie résidence encoignure St-Claude et Dumaine

PAR CH. E. FORSTALL, encanteur.

IL sera vendu, samedi, 16 avril 1859, à midi, à la Bourse St-Louis, rue St-Louis:

Un lot de terre situé au faubourg Tremé, formant l'encoignure des rues Dumaine et St-Claude, dans l'îlet renfermé par les rues des premières rues et St-Philippe et Robertson, mesurant 32 pieds 7 pouces 7 lignes de face à la rue Dumaine, sur 101 pieds 9 pouces 1 ligne de profondeur à la rue St-Claude, [illegible]

[illegible]

Conditions—Un quart comptant et le reste à 1 et 2 ans [illegible]

Acte de vente par devant A. Mazureau, notaire public. 11 avril

PAR J. A. BEARD & Co
GARDNER SMITH, encanteur.

SAMEDI [illegible]

[illegible]

PAR CHS. E. FORSTALL, encanteur.

IL sera vendu [illegible]

[illegible]

VENTE DE GUILLERE.

PAR E. ROGER & Co.

[illegible]

PAR BERNARD TURPIN, encanteur.

[illegible]

Succession de [illegible]

PAR J. A. BEARD & Co.
Successeurs de J. A. Beard & May.

[illegible]

PAR J. A. BEARD & Co.

SAMEDI, 23 avril 1859, à midi, il sera vendu à l'encan, [illegible]

[illegible]

Succession de feu F. [illegible]

Terrains au faubourg Tremé.

PAR N. VIGNIE, encanteur.

EN vertu d'un ordre de l'Honorable Seconde Cour de District de la Nouvelle-Orléans, No 15,417, portant la date du 16 février 1859, il sera vendu à l'encan, SAMEDI 30 avril 1859, à midi, dans la Rotonde de l'Hôtel St Louis, rue St Louis [illegible]

SIX TERRAINS situés dans l'îlet No 13, désignés par les Nos 1, 2, 3, 4, 5 et 6 [illegible]

DOUZE TERRAINS situés dans l'îlet No 20 compris entre les rues Villeré, Tremé, Robertson et St John [illegible]

QUATRE TERRAINS situés dans l'îlet No 34, compris entre les rues Prieur, Villeré, Washington et St. John. [illegible]

Le tout d'après des plans qui seront exposés à la vente.

TERMES ET CONDITIONS—Un tiers comptant, et la balance à un, deux et trois ans de crédit, en billets garantis par hypothèque sur les propriétés vendues, portant intérêt à raison de 8 pour cent l'an, à partir du jour de la vente jusqu'à parfait paiement.

Les actes de vente pardevant T. Guyol, notaire public, aux frais des acquéreurs.
30mars—16 23 30av

Vente de succession, pour opérer un partage.

Succession de feu Honoré Nauschen.

Bâtisse en briques, à trois étages, dans la rue de Chartres.

PAR N. VIGNIE, Encanteur.

EN vertu d'un ordre de l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, portant la date du 6 avril 1859, docket de la Cour No 15,625, il sera vendu à l'encan, JEUDI 12 mai 1859, à midi, dans la Rotonde de l'Hôtel St Louis, pour le compte de ladite succession et du partage—

Un grand terrain situé dans l'îlet compris entre les rues Chartres, Levée, St Louis et Toulouse, ayant 32 pieds et 4 pouces de face à la rue de Chartres, sur une profondeur de 127 pieds 7 pouces et 2 lignes. Ensemble avec une grande bâtisse en briques à trois étages, No 125, ayant un grand magasin au rez-de-chaussée, quatre chambres au deuxième étage, Le troisième étage, qui peut être divisé en quatre chambres, comme le deuxième étage, sert actuellement d'atelier; bâtisse au fond de la cour, No 28.

Termes et conditions—Un quart comptant; le reste à 6, 12 et 18 mois de crédit, en billets garantis par hypothèque sur ladite propriété, portant intérêt à raison de 8 pour cent l'an à partir du jour de la vente jusqu'à l'échéance, et, au cas de non paiement à l'échéance, intérêt à raison de 8 pour cent l'an jusqu'à parfait paiement. Les bâtisses devront être assurées contre les risques de l'incendie et les polices transférées aux détenteurs des billets jusqu'à parfait paiement.

L'acte de vente pardevant Jos. Cuvillier, notaire public. 31 av—11,20,23,27,80, mai 1,5,9,10,11,12

Installations de GAZ, Appareils &c.

Vente de succession—pour opérer un partage.

Succession de feu Heinrich (Ehrich)

PAR N. VIGNIE, encanteur.

EN vertu d'un ordre de l'honorable Seconde Cour de District de la Nlle Orléans, portant la date du 6 avril 1859, docket de la Cour—No 15,624, il sera vendu à l'encan, LUNDI, 25 avril 1859, et les jours suivants, pour le compte de la dite succession et du co-associé—

Le fonds de commerce, comprenant un grand assortiment d'installations de gaz, appareils et outils pour la pose du gaz, pendules, lampes, chandeliers, globes, bocs, et divers articles dont l'énumération serait trop longue.

Conditions—Comptant.

C. C. 1848, 1849, 1851

EN débarquement du navire [illegible]
[illegible]